

L'environnement durable dénonce l'éolien industriel

Quatre-vingts personnes ont pris part à la réunion publique organisée par C du Vent, dans le cadre de la semaine du développement durable, vendredi soir, à la salle Jean-Moulin, en présence du maire et d'élus.

Elle était animée par Jean-Louis Butré, président de la Fédération environnement durable (FED), et des associations Vent du bocage, ainsi que Vent de la Vienne.

Il a expliqué ce qu'était la FED, « qui vise à regrouper les associations et les particuliers qui entendent peser sur la politique énergétique de la France, dans le cadre de son développement durable. » D'une part « en plébiscitant les technologies d'économies d'énergies », et d'autre part « en menant une réflexion sur les énergies renouvelables », tels le solaire, l'agrocarburant, la géothermie, l'hydraulique, la biomasse, l'éolien. La finalité étant que les technologies d'économies d'énergies et les énergies renouvelables, soient déployées pour « apporter ses gains significatifs aux populations et à l'environnement, qui ne soit pas nuisible pour la santé, d'efficacité économique, et de respect des paysages de France. »

Défense des consommateurs

La raison fondatrice de la FED « consiste à dénoncer l'éolien industriel que la France tente d'instaurer, pour répondre à ses enga-



Jean-Louis Butré, ingénieur physicien à la retraite, président de la FED, a été très explicite sur les énergies renouvelables et l'éolien industriel, vendredi soir, à la salle Jean-Moulin, tout au long de la réunion publique.

gements européens, à faire part de ses conditions à l'Etat et, si besoin est, de mener des actions dans le cadre légal pour le faire valoir. »

La FED a aussi pour objectif de « défendre les consommateurs de l'énergie, et plus particulièrement de l'électricité des dérivés tarifaires actuelles injustifiées. » L'éolien industriel, selon l'analyse de la Fédération, ne répond pas aux critères fondamentaux du développement durable. Pilier économique : « c'est une industrie gavée de subventions dont l'équilibre économique est artificiel. » Pilier environnemental : « il ne réduit pas les gaz à effets de serre, et donc ne contribue pas à la lutte contre le

réchauffement climatique » ; pilier social : « il détruit le tissu social, crée des inégalités graves, et engendre des nuisances pour les riverains, et porte atteinte aux paysans, au patrimoine de la France et des particuliers, perturbe la faune. » Les questions dans la salle ont été nombreuses, ainsi que les témoignages, dont celle d'une personne de la région, résidente près d'un champ éolien qui a confirmé les nuisances dues à la proximité des éoliennes.

Contact FED : 05 49 43 91 73 ou 06 80 99 38 08. Site web : <http://environnementdurable.net>. Mail : contact@environnementdurable.net